

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2026-024-PROFESSEUR RESSOURCE TND
	INTITULE DU POSTE	Professeur Ressource départemental pour les troubles neurodéveloppementaux (TND)
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté à la DSDEN des Bouches-du-Rhône, 28 boulevard Charles Nédélec 13001 Marseille et est rattachée à l'IEN CT ASH 13.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La stratégie nationale « troubles du neurodéveloppement 2023-2027 » permet de poursuivre et élargir les enjeux de la précédente stratégie nationale pour l'autisme, à savoir entre autres, relever le défi d'un repérage plus précoce, d'une meilleure adaptation de la scolarité aux particularités des élèves et d'un accompagnement des familles. L'action se porte désormais sur tous les troubles neurodéveloppementaux: les troubles du spectre de l'autisme, les troubles Dys, le trouble du déficit de l'attention, le trouble du développement intellectuel. Dans ce cadre, le professeur ressource « troubles du neurodéveloppement » (TND) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN CT ASH 13 dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants. Il travaille en coopération avec le PR TSA.
	MISSIONS	<p>Le Professeur Ressource TND :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire - contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec des TND - participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage - a pour mission de proposer à l'enseignant de l'élève avec des TND une aide adaptée aux besoins de cet élève - informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative - contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec des TND - facilite la coordination entre la famille, les professionnels de l'éducation nationale, et les professionnels mobilisés autour de l'enfant - peut participer aux réunions de l'équipe éducative organisées avec les enseignants et les parents - contribue à la mise en cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques - vient en appui aux enseignants pour leur permettre de renseigner les éléments de repérage dans le livret de parcours inclusif et pour la mise en œuvre des premières adaptations pédagogiques en lien avec la famille - peut construire et animer des actions de sensibilisation et d'information, ou être sollicité pour participer à des formations sur les TND
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder des connaissances et une solide expérience d'enseignement auprès d'enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux - Mettre en œuvre des modalités d'apprentissage personnalisées et adaptées - Savoir travailler en équipe et en partenariat et savoir rendre compte - Maîtriser les outils numériques et connaître les ressources pour les TND - Se positionner en « personne ressource » pour répondre aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers - Maîtriser le cadre législatif et réglementaire de l'Education nationale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	NOMINATION	Poste à temps complet. Affectation à l'Année (AFA), affectation provisoire garantissant la conservation du poste d'origine au titre de l'année scolaire 2026-2027.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	CONTACT	IEN Conseiller Technique ASH départemental : ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr DAASEN en charge du dossier ASH départemental : ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr